

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 1^{er} septembre 2005

LETTRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2005

Chère collègue, cher collègue,

Le secrétariat de l'APRUM, habituellement peu actif au cours des mois d'été, a été perturbé à la mi-juin par le bris mécanique du disque rigide de son ordinateur. Heureusement que les fichiers de données, systématiquement sauvegardés sur le serveur de l'Université, n'ont pas été affectés. Depuis, tout est revenu à la normale sauf dans le cas des données accessibles dans quelques créneaux du site web de l'APRUM [www.aprum.umontreal.ca] notamment ceux affectés aux publications des collègues et aux honneurs qui leur ont été conférés. D'ici peu, on comblera les lacunes et on procèdera aux améliorations projetées.

Au moment où j'entame la préparation de cette missive – nous sommes à la mi-août alors que nous continuons de bénéficier d'un été plutôt exceptionnel – déjà s'amorce la rentrée étudiante marquée au coin des couleurs, des rythmes et des chansons qui maquillent l'exubérance avec laquelle les « anciens » accueillent les « nouveaux ». Progressivement, au cours de la dernière quinzaine d'août, l'APRUM reprend contact avec ses membres dans le but de bien enclencher les activités de l'exercice 2005-2006. Déjà quelques éléments valent d'être signalés; les voici.

- Le Conseil tiendra sa prochaine séance le jeudi 15 septembre prochain à 14 h à la suite du déjeuner du 3^e jeudi du mois (12 h à 14 h) au restaurant Chez Lévêque, 1030 rue Laurier Ouest. Je vous invite à noter ce moment dans votre petit carnet de même que les dates ultérieures : 20 octobre et 17 novembre.
- La réception du temps des fêtes aura lieu cette année le mardi 6 décembre 2005 à 17 h 30 dans le Hall d'honneur du pavillon Roger-Gaudry. Vous recevrez, en temps utile, la documentation afférente à cet événement; en guise de précaution, conservez dans votre calepin trace de ce rendez-vous.
- La prise en main, par la nouvelle équipe du rectorat, des dossiers courants de l'Université semble aller bon train. D'ailleurs, FORUM ne manquera pas, d'ici peu, de vous tenir au parfum. Déjà, la mise en place de la nouvelle structure de gestion, notamment en ce qui à trait aux responsabilités imparties à Mme Maryse Rinfret-Raynor au poste de provost, suscite une réallocation des espaces physiques alloués à cette fonction. Dans ce contexte, le regroupement du personnel du Secrétariat général se fera en utilisant tous les locaux du 4^e plancher de l'aile E du pavillon Roger-Gaudry. Par voie de conséquence, le secrétariat de l'APRUM, présentement

logé dans les pièces E-407 et E-409, retrouvera ses pénates en E-606 et E-608 ce qui permettra à son personnel de prendre les choses d'un peu plus « haut »!

DE QUELQUES DOSSIERS

En dépit de la relâche coutumière qu'amènent les beaux mois d'été, les grands dossiers de l'APRUM ont conservé toute leur actualité dans l'esprit des collègues qui assument la responsabilité de les suivre de près. Qu'en est-il pour deux d'entre eux?

RRUM

Il s'agit, en vérité, d'un des plus importants dossiers de l'Association. Je ne saurais mieux faire en l'occurrence que de vous rapporter ci-après l'essentiel des propos tenus par Robert Brunet lors de l'Assemblée générale du 1^{er} juin dernier. À titre de représentant, au Comité de retraite, des membres retraités du corps professoral, il demeure à l'avant scène pour suivre les événements qui nous concernent en cette matière. Voici ses propos.

« En général, la situation de la Caisse est saine. Les états financiers vérifiés montrent, qu'en date du 31 décembre 2004, pour la première fois, les actifs de la Caisse ont dépassé les deux milliards de dollars (2 019 M\$), à comparer à son passif (1 974 M\$) qui représente les obligations de la Caisse, c'est-à-dire la valeur actuarielle des prestations constituées pour les membres du RRUM. Par ailleurs, une autre évaluation, statutaire celle-là, faite selon les critères de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite en date du 31 janvier 2004, montre que le ratio actif/passif est de 102%. La caisse est donc en position d'équilibre. »

« Pour l'année 2004, le taux de rendement des placements de la Caisse fut de 11,65%, ce qui est plus qu'honorable. Sur une période de cinq ans, le rendement moyen a été de 7,27% ce qui le place dans le premier quartile des rendements des grandes caisses de retraites (avoirs de plus de 250 M\$) selon les évaluations du Groupe RBC. Ces rendements sur cinq ans auraient été beaucoup plus élevés n'eut été des déboires encourus par la Caisse en 2002 et 2003 lorsque les placements dans le Fonds Lancer ont dû être dévalués presque en totalité. Ces pertes sont regrettables et privent pour l'instant la Caisse de toute marge de manoeuvre qui lui permettrait d'améliorer le régime, mais il est important de noter que toutes les obligations de la Caisse à l'égard des membres du RRUM sont bien provisionnées. »

« Le gestionnaire du Fonds Lancer, Michael Lauer, est poursuivi pour fraude aux U.S.A. Des poursuites devant les cours américaines, intentées par les parties lésées dans cette affaire, dont notre Caisse, vise à récupérer les avoirs restant dans le fonds et à obtenir compensation auprès des institutions qui avaient la garde des valeurs ou un rôle de vérification. Ces procédures sont laborieuses, le Comité de retraite suit leur évolution de près. »

« Ces évènements déplorables ne sont pas tous perçus de la même façon dans la communauté universitaire. Ainsi, en mai 2005, le Syndicat général des professeurs de l'UdeM (SGPUM) a déposé devant la Cour supérieure du Québec une requête pour exercer un recours collectif à l'encontre des membres du Comité de placement en fonction de 1998 à 2000 lorsque les investissements dans le Fonds Lancer (près de 100 M\$) ont été décidés. Ce recours allègue que le Comité de placement de l'époque a manqué à ses devoirs de prudence et de vérification diligente et n'a pas suivi la politique de diversification des placements déterminée par le Comité de retraite dont il était le mandataire. Les membres du Comité de placement sont protégés par des assurances. L'affaire sera vraisemblablement entendue à l'automne 2005, mais les procédures judiciaires pourraient être longues compte tenu des nombreuses parties en cause. »

Assurance-santé

À plus d'une reprise, notamment dans mes récentes lettres (21 mars et 5 mai 2005), j'ai fait état des paramètres qui permettent, une fois l'an, de déterminer le niveau des cotisations à verser dans le cadre des programmes collectifs d'assurance-santé Université de Montréal-Croix Bleue (groupe #96775 pour les collègues de 65 ans et plus et groupe #96776 pour les collègues de moins de 65 ans).

Des démarches sont présentement en cours pour que, dans son estimation des primes à exiger en juin prochain, Croix Bleue tienne compte des prestations versées aux cotisants au cours des années antérieures (5 ans au minimum) plutôt que de celles versées au cours du plus récent exercice. La modification de la base de calculs affectera surtout les membres du groupe 96775 dont les effectifs sont relativement peu élevés. De concert avec Robert Cléroux, je suivrai ce dossier de près.

NÉCROLOGIE

Claire Rousseau

Le 12 juin dernier nous quittait Claire Rousseau, professeure retraitée de l'École de service social. Détentrice d'un B.A. (1943), elle entreprend à l'Université de Montréal des études en service social qui lui permettent d'obtenir une maîtrise. Tout en étant impliquée dans la pratique professionnelle, elle fréquente l'Université Columbia (1950) où elle s'initie à la méthodologie d'apprentissage basée sur les études de cas. L'École de service social la recrute en 1951 et lui confie la responsabilité de l'encadrement des étudiants dans leurs stages en milieu de travail.

Après un séjour à l'Institut catholique de Paris (1953-1954), Claire Rousseau revient à l'Université de Montréal où elle s'implique dans l'encadrement des stages dont elle assume progressivement la direction jusqu'en 1964. À l'École de service social où elle a été nommée secrétaire, elle devient adjointe administrative et responsable des étudiants étrangers. En 1972, détachée de

l'École, Claire Rousseau se joint à l'équipe du Service facultaire de gestion des dossiers étudiants (SFGE) de la FAS que dirige Normand Dufort où, à titre de directrice adjointe, elle aide la population étudiante à effectuer les choix de cours requis dans le cadre des profils d'études choisis. Ce fut tout particulièrement vrai lors de la mise en train du mineur arts et sciences. Même après avoir pris sa retraite en 1985, elle continue pendant plusieurs années d'apporter au SFGE le concours de sa vaste expérience.

La carrière de notre collègue Claire Rousseau a été typique de celles de plusieurs de ses contemporains qui ont contribué à la mise en place des structures à partir desquelles ont pu se développer des activités de recherche de calibre. Elle aura certes été une pionnière dans le domaine qu'elle avait choisi.

Gaétan Jasmin

Le Dr Gaétan Jasmin, professeur titulaire de la Faculté de médecine, nous a quittés le 22 juin dernier à l'âge de 80 ans. La trajectoire de sa carrière universitaire s'inscrit dans le droit fil de la meilleure tradition : tout d'abord, le B.A. (Collège Brébeuf, 1943), puis, le doctorat en médecine (M.D.) obtenu à l'Université de Montréal en 1951. Vivement intéressé par la recherche, il se joint à la cohorte des étudiants de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales (IMCE), que dirige le Dr Hans Selye, où il obtient (1956) un Ph.D. D'abord professeur adjoint (1956) à l'Institut, il poursuit sa carrière universitaire au Département de pathologie (agrégé en 1962 et titulaire en 1967). Par la suite, de nombreux stages lui permettent de peaufiner sa formation en pathologie : Hôpital Ste-Justine; Hôpital Hôtel-Dieu; Post Graduate Medical School de Londres; Laboratoire de biologie cellulaire de Saclay.

La carrière universitaire du professeur Jasmin est avant tout marquée au coin de la recherche scientifique, activité qui donne lieu à la publication, dans des revues de calibre international, d'une large centaine de travaux originaux. Il n'est pas étonnant que des organismes prestigieux aient reconnu ses mérites dont l'American Association for the Advancement of Sciences (AAAS) et l'International Academy of Pathology. Toujours attentif aux besoins de l'établissement, il préside, notamment, aux destinées de la Revue canadienne de biologie; il accepte, à plus d'une reprise, la direction du Département de pathologie tout en participant aux nombreux comités qui sollicitent sa compétence. Bref, il a connu une carrière exceptionnelle que l'Université a reconnue d'ailleurs en lui conférant le statut de professeur émérite.

Jean Nadeau

Le 16 août dernier, à l'âge de 88 ans, décédait le Dr Jean Nadeau, professeur titulaire de la Faculté de médecine dentaire. Après avoir obtenu (1939) un B.A., il s'inscrit à l'Université de Montréal qui lui décerne un D.D.S. en 1953. Après un

séjour dans le Corps dentaire canadien, il se joint au personnel enseignant de la Faculté de chirurgie dentaire (comme on l'appelait alors) puis entreprend des études de spécialisation en prosthodontie à Northwestern University (Chicago), à University of Pennsylvania (Philadelphie) et au Jelenko Research Laboratory (New York).

La compétence ainsi acquise permet au Dr Nadeau de créer et de développer l'enseignement de cette spécialité à l'Université de Montréal. Il devient de ce fait la cheville ouvrière des travaux conduisant au traitement des anomalies et à la restauration maxillo-faciale, domaine dans lequel il acquiert une réputation internationale. À titre d'exemple, il joue un rôle important dans la mise au point des prothèses dentaires qu'utilisent certains athlètes dans l'exercice des sports de contact. En témoigne éloquemment son appartenance à des sociétés prestigieuses : Fellow du Collège royal du Canada, Fellow de l'Académie dentaire du Québec et membre de l'American Academy of Maxillofacial Prosthetics. Le Dr Jean Nadeau, véritable pionnier, a fait partie de cette cohorte de collègues qui ont permis à l'Université de prendre une place honorable dans le domaine de l'enseignement universitaire. La société lui doit beaucoup.

IN FINE

Avant de vous tirer ma révérence, que je veux aussi chaleureuse que possible, j'invite les collègues qui n'ont pas encore versé leur cotisation (35\$) pour le présent exercice à *ne pas détruire* le coupon qui accompagne cette missive *avant d'avoir*, chéquier en main, *corrigé* la situation. À l'évidence, les membres en règle ne recevront pas ledit coupon.

Avec toute ma considération.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp